

L'industrie de l'enfermement et de l'expulsion

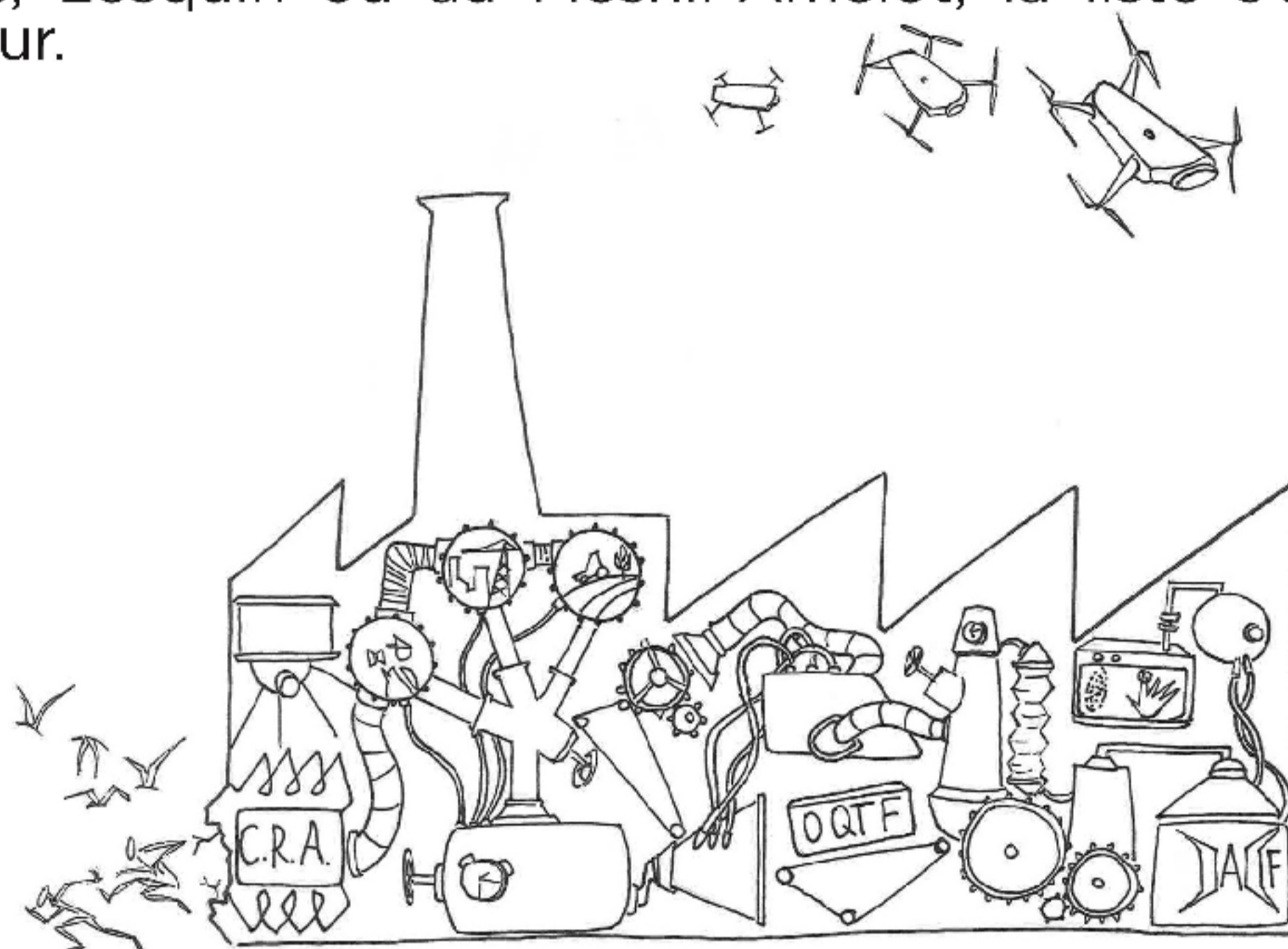
Des architectes aux avocats vendus à la pref', le business de la machine à expulser



La politique raciste de l'État, qui agrandit ou construit de nouveaux CRA pour enfermer toujours plus d'étrangers en vue de les expulser, fait les affaires de nombreuses boîtes qui profitent du business de la taule...

Depuis quelques années et toujours à coûts de millions, les projets de construction et d'extension de **CRA** (Centre de Rétention

Administrative) et de **LRA*** (Local de Rétention Administrative) pullulent. Que ce soit à Lyon-Saint-Exupéry, Olivet et Bordeaux, Coquelles, Lesquin ou au Mesnil-Amelot, la liste s'agrandit de jour en jour.



En 2021, le gouvernement prévoit de dépenser 22 millions d'euros pour amplifier sa politique répressive en créant de nouvelles places de rétention. Objectif affiché : atteindre **800 places de plus en 2023** par rapport à 2018. Soit une hausse de 60%... Cette inflation carcérale découle directement de la politique sécuritaire et xénophobe de l'État, qui a allongé la **durée d'emprisonnement possible en CRA, passée de 45 à 90 jours** (loi du 10 septembre 2018), afin de bénéficier de plus de temps pour tenter d'expulser les étrangers. En 2019, près de **24000 personnes** avaient ainsi été expulsées.

Cette politique permet à des entreprises de se faire des bénéfices sur le dos de personnes jugées coupables de ne pas avoir les « bons papiers » : architectes, groupes de BTP, avocats vendus à la préf', sociétés faisant tourner ces prisons... Autant d'entreprises complices de la machine à expulser. Autant d'entreprises qui ont des noms, des adresses, des patrons...

* Ces locaux sont créés par arrêté préfectoral, à titre permanent ou non. La durée d'enfermement est de 48h maximum mais peut être allongée de plusieurs jours sous certaines conditions.

Une aubaine pour les architectes de l'enfermement

Pour certains architectes, qui se sont spécialisés dans l'emprisonnement, la création de nouveaux CRA ou leurs agrandissements, est une aubaine.

Parmi ces architectes de l'enfermement, on peut citer **Anaa architectes**, qui après avoir conçu le CRA de Lesquin a élaboré son extension. Parmi les « réalisations » de cette agence reprise depuis 2011 par Thomas Houot et Aurélia Neveux, un comico à Wattignie.

À Coquelles, c'est le **cabinet Pierre Louis Carlier** qui a planché sur un projet consistant en « l'amélioration des conditions de rétention ». La réponse des architectes ? « Étendre le bâtiment pour accueillir plus de retenus ».

Au passif de l'**agence Patrice Chabbert**, 4 projets dans les taules, dont un bâtiment dédié aux unités chargées de mater les rebellions dans les prisons et le CRA à l'aéroport de Toulouse Blagnac.

À Lyon, le nouveau CRA situé à Colombier-Saugnieu est signé **RI2L** et la maîtrise d'ouvrage assurée par l'**Atelier d'architecture de Sèv**.

Chez **Iam**, les architectes Mathieu Potevinet Geoffroy Sampaolo ont travaillé sur le CRA de Mayotte.

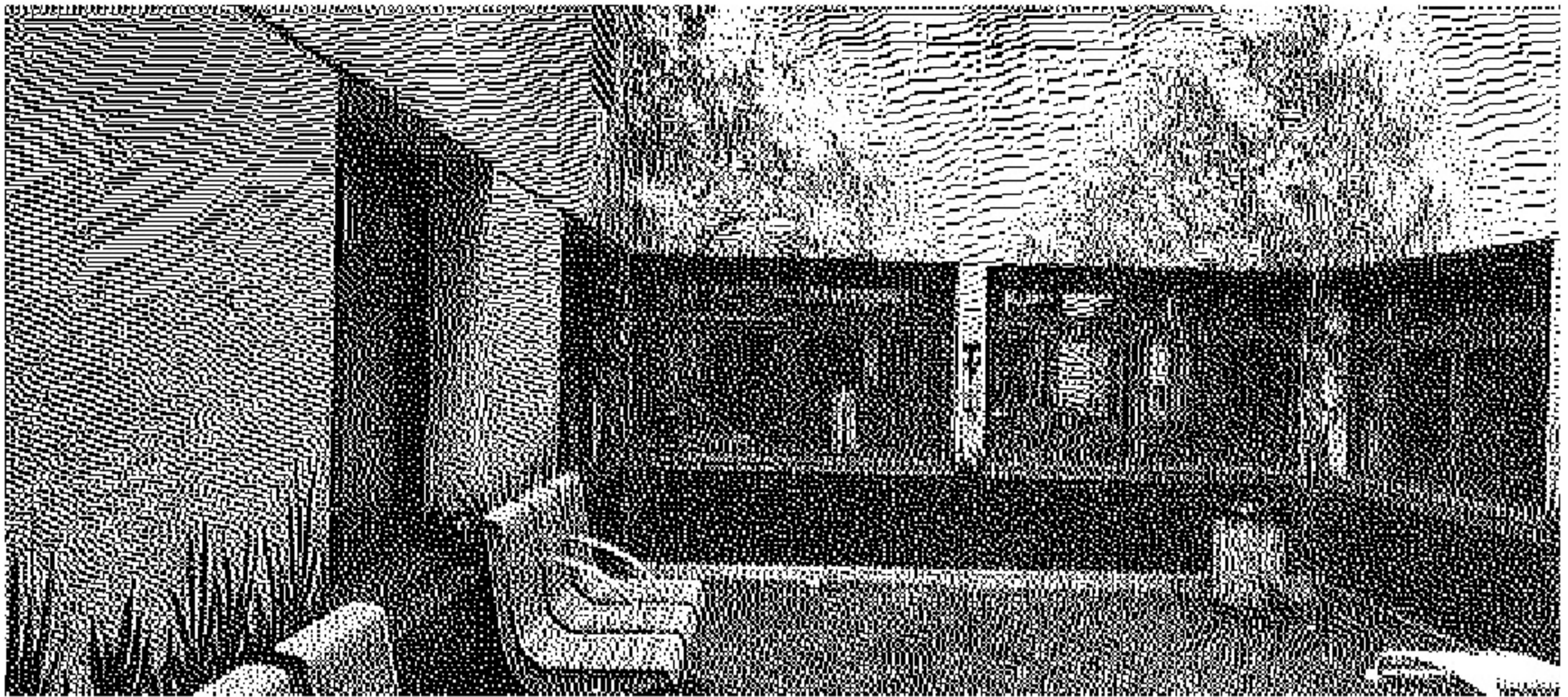
Celui de Palaiseau a été dessiné par l'**Atelier d'architecture Emmanuel Nebout** et c'est le cabinet **CCD architecture** qui s'y était attelé.

De juteux contrats pour les constructeurs de taules

Les projets de construction et d'extension de CRA profitent aux habituels bétonneurs, comme **Bouygues**, **Eiffage**, **Vinci** mais aussi à une myriade de PME.

En 2020, les travaux d'extension du CRA de Coquelles, à côté de Lille, ont permis à des boîtes d'empocher d'importants contrats, comme **Fichet Security** et **Ocebloc** (plus de 2 millions d'euros pour les deux), **Ramery Batiment** (plus de 700 000 euros) ou encore **Satelec** qui prend près de 100 000 euros pour l'installation électrique.

A Lyon, des boîtes comme **Eiffage**, **Artelia**, **Hogos**, **EODD** se partagent les plus de 22 millions d'euros nécessaires à la construction du nouveau CRA.



Surveillance, bouffe, nettoyage... ces charognards qui font tourner les CRA

En 2021, 40 millions d'euros seront claqués pour faire tourner les 25 CRA et les 20 LRA (Local de Rétention Administrative).

Une manne pour la société **GEPSA**, grande gagnante du business de l'enfermement, qui gère une quinzaine de CRA, plusieurs LRA et les ZAPI (Zone d'attente pour personnes en instance) des aéroports de Roissy et d'Orly. Dirigée par Nelly Nicoli et son adjoint Olivier Froger, Gepsa est aussi présente dans des dizaines (près de 70) de maisons d'arrêt et centres pénitentiaires. Tout cela lui permet d'engranger 180 millions d'euros de chiffre d'affaires. L'entreprise a dernièrement gagné un appel d'offre pour le CRA de Perpignan, puis un autre pour celui d'Hendaye... À Marseille, elle s'occupe même du gardiennage et la surveillance générale du site.

Gepsa n'est pas la seule à surfer sur ce marché. L'esclavagiste du nettoyage **Onet**, dirigé par l'héritière Émilie de Lombarès en profite aussi. Tout comme les groupes **APR** à Lons ou **EVANIS** à Aubagne.

Pour la bouffe, **Compass** et ses filiales **Eurest** et **Scolarest** trustent le marché. Logique, ce groupe britannique, dont l'entité française est pilotée par Gaétan de L'Hermite depuis le siège situé à Châtillon (92), est déjà très présent dans les taules. Eurest, par exemple, a une branche « Pénitentière », avec une certaine Isabelle Lecanu à sa tête.

Médecins et associations en profitent aussi

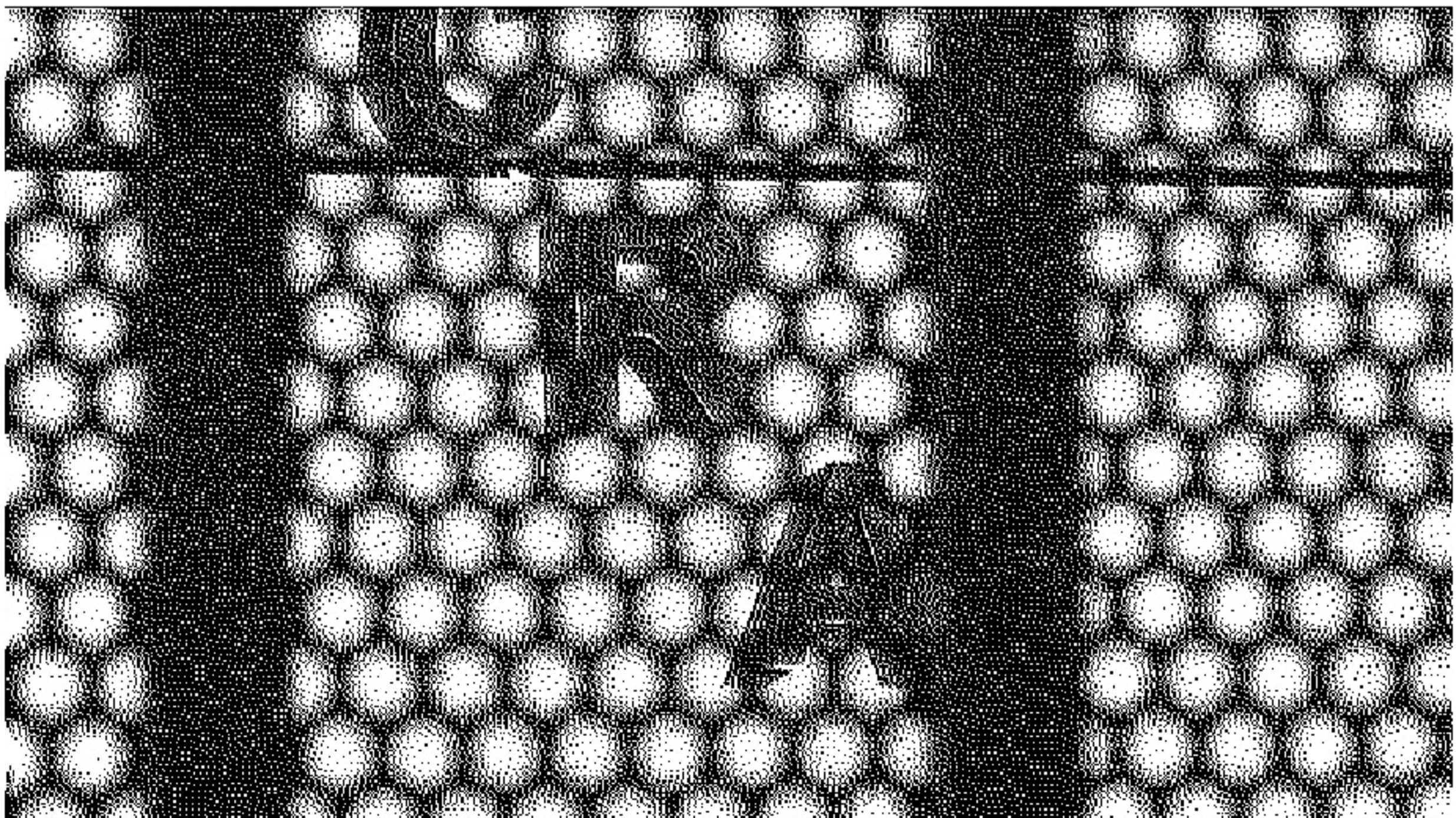
Cette année, 25 millions d'euros serviront à financer ce que l'Etat appelle « la prise en charge sanitaire et l'accompagnement social » des détenus en centre de rétention. Une thune qui sert notamment à financer les assos' et les médecins présents dans les CRA.

Cette somme va ainsi permettre le financement des **UMCRA** - Unités Médicales des Centres de Rétention Administrative - qui résultent de convention entre les hostos (CHU de Bordeaux, Hôpital de Calais, Centre Hospitalier de Meaux etc etc) et le ministère de l'intérieur, moyennant quoi ils envoient des médecins et infirmiers en CRA.

Cette thune sert aussi à payer les 5 associations présentes dans les CRA : **ASSFAM-groupe SOS Solidarité, Forum réfugiés-Cosi, France terre d'asile, La Cimade, Solidarité Mayotte.**

Pour vous donner une idée des sommes en jeu, lors du dernier appel d'offre de décembre 2020, la Cimade a empoché le marché de 7 CRA pour près de 10 millions d'euros ; Forum réfugiés-Cosi a remporté 6 CRA pour plus de 6 millions d'euros ; France Terre d'asile a obtenu 4 CRA et 2,8 millions d'euros ; ASSFAM-groupe SOS Solidarité repart avec 4 CRA et 5 millions d'euros.

En acceptant d'intervenir en CRA, médecins et asso légitiment l'existence de ces taules et donc participent à la machine à expulser. En étant présents, ils cautionnent les mauvais traitements subis par les prisonniers, lorsqu'ils ne les provoquent pas. Régulièrement des détenus témoignent sur les (mauvaises) pratiques des médecins en CRA.



Les compagnies de transport y trouvent aussi leur compte

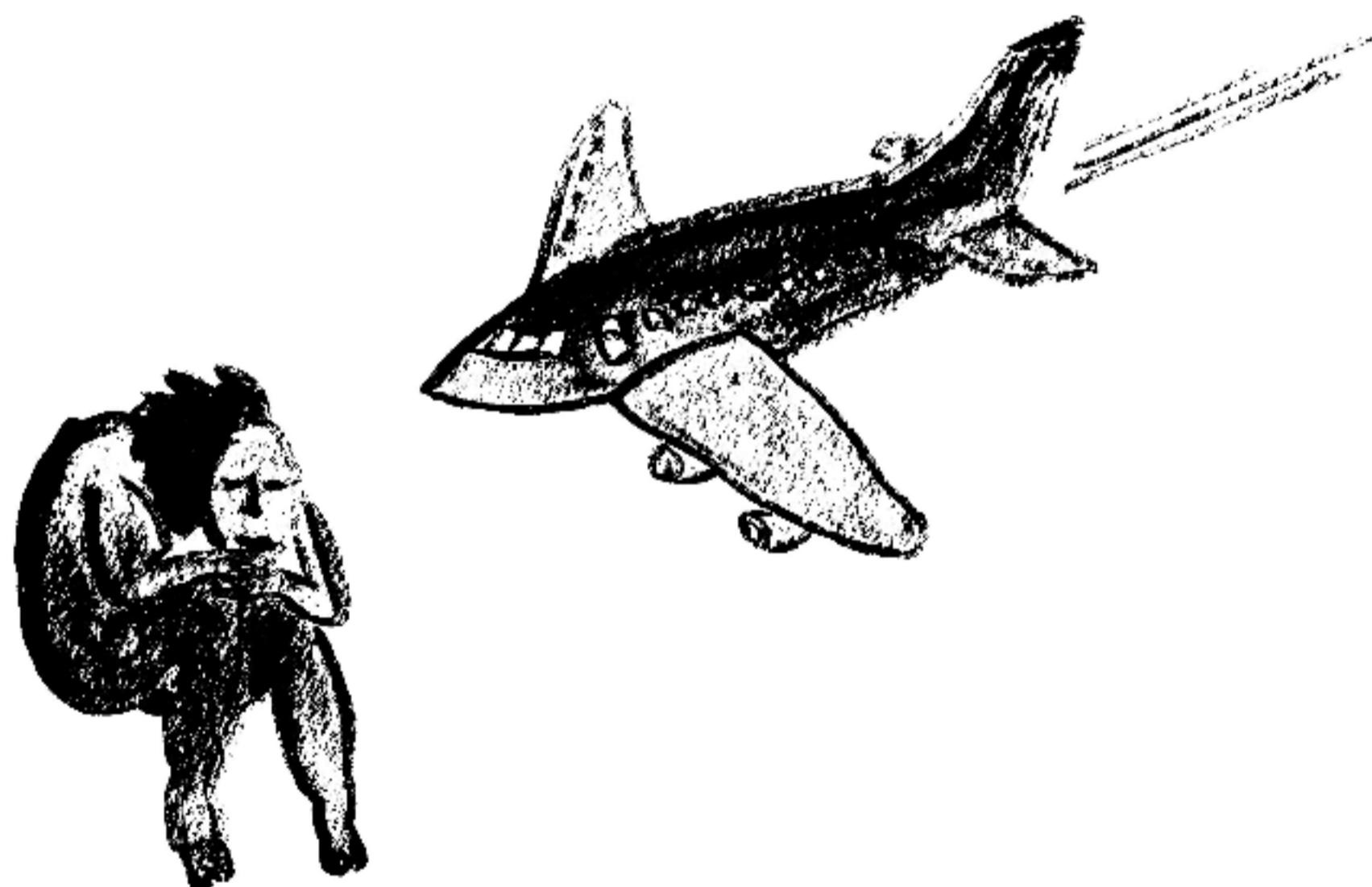
Expulser a un coût et là-dessus, l'Etat ne lésine pas. En 2021, il prévoit de consacrer plus de 34 millions d'euros à ce que l'administration nomme pudiquement les « frais d'éloignement ».

L'essentiel de cette somme va permettre à la **PAF** (Police Aux Frontières) d'acheter des billets d'avions aux compagnies aériennes comme Air France sur des vols réguliers.

Pour réserver les billets, le ministère de l'intérieur passe par « son » agence de voyage. Depuis 2017, **AMEX TRAVEL** (American Express Global Business Travel) est chargée de gérer les déplacements des keufs.

En plus d'utiliser des compagnies traditionnelles, le ministère de l'intérieur affrète aussi un Beechcraft 1900 D, un appareil à hélice de 19 places, qui permet de réaliser des expulsions notamment de familles vers les Balkans et le Caucase.

Cet avion est mis à dispo par la société **Twin Jet**. Une collaboration fructueuse pour cette compagnie dirigée par Guillaume Collinot. Montant de l'appel d'offre remporté en 2018 : 6 millions d'euros.



La France fait aussi de plus en plus appel à **Frontex** pour expulser des étrangers. En 2018, l'État avait utilisé 54 vols organisés par l'agence européenne (contre 3 en 2014) expulsant alors 1 050 personnes. Avantage pour l'État, ces vols sont réalisés sur le budget de Frontex, lui-même alimenté par l'Union européenne.

Les avocats au service de la Préf' touchent des millions

Il n'y a pas que les boîtes qui se font des thunes sur les sans-papiers, certains avocats se font une spécialité de collaborer avec la préfecture dans sa basse besogne.

En juin 2018, la Préfecture de police relançait un appel d'offre pour la représenter dans les « contentieux des étrangers devant les juridictions judiciaires et administratives ». En gros, défendre l'État et donc attaquer les sans paps dans les procédures concernant les détenus en CRA, dans les dossiers d'Obligation de Quitter le Territoire Français (OQTF), etc.

Montant total de ce marché : 7,2 millions d'euros ! Un pactole que se partagent une poignée de cabinets, tous dûment référencés dans différents résultats d'appels d'offre de marchés publics (consultables sur le site du BOAMP).

On y trouve par exemple un certain **cabinet Arco-legal**. Sur son site web, on apprend que l'avocat qui a répondu à l'appel d'offre - Cyril Fergon - est « lieutenant-Colonel dans la Réserve citoyenne de la Gendarmerie nationale » et fut « Chargé de mission au cabinet du ministre de la défense (1993-1995) », c'est-à-dire sous Balladur...

Dans un autre, **Adam-Caumeil**, l'avocate Judith Adam-Caumeil revendique sa « longue expérience au service de l'Administration de l'État, en particulier la représentation des Préfectures dans le cadre du contentieux des étrangers »...

Chez **Centaure avocat** (ex-Claisse et associé), Me Nicolas Rannou se vante dans sa bio de se consacrer depuis 8 ans à « 100 % au contentieux administratif et judiciaire du droit des étrangers et de l'asile pour l'Etat ». Ce jeune quadra anime aussi des formations pour les flics, gendarmes et agents de la préf. Une « compétence » qui explique sûrement pourquoi ce cabinet empoche plusieurs lots de cet appel d'offre (2 lots à 400 000 euros).

Citons aussi **Serfaty Venutti Camacho, Mathieu et Associés**, les Cabinets **Thierry DUMOULIN** et **Jean-Paul TOMASI**, qui en 2019, ont touché plusieurs centaines de milliers d'euros pour représenter la préf', et continuent aujourd'hui de sévir.

En résumé (entreprises ayant collaboré ou collaborant toujours avec l'État dans l'enfermement et les expulsions)...

Les cabinets d'architectes:

Anaa architectes : 14 Rue du Quai, Lille

Pierre Louis Carlier : 18, rue Jean Moulin, Lille

agence Patrice Chabbert : 32 chemin de la Butte, Toulouse

RI2L : 8, rue de la République, 13001, Marseille

Atelier d'architecture de SèV : 55 Montée de la grande Collonge, Gleize

lam : 86 rue des amidonniers, Toulouse

Atelier d'architecture Emmanuel Nebout : 3 Rue des Trésorier de la Bourse, Montpellier

CCD architecture : 7, rue d'Italie, Marseille

Les entreprises du BTP:

Artelia : 2, avenue Lacassagne, Lyon

Axima Concept : 1 place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie

Bouygues : 32 avenue Hoche, Paris

Dekra : Centre d'Affaires, rue de La Boursidière, La Boursidière Bâtiment H, 92350 Le Plessis-Robinson

Eiffage : 3-7 place de l'Europe, 78140 Velizy-Villacoublay

Engie-Cofely : 1 place Samuel de Champlain, 92400 Courbevoie

EODD : 13-19, rue Jean Bourgey, Villeurbanne

Gantha : 16 rue Simone Veil, 93400 Saint-Ouen

Groupe Qualiconsult : 1 Bis rue du Petit Clamart Velizy Plus, 78140 Vélizy-Villacoublay

Hogos : 441 chemin de Leysotte, Villenave D'Ornon

ICAMO : 11 ZA, chemin de Grange Neuve, 38790 Diémoz

Ocebloc : 3 rue Pierre Gilles de Gennes, Veyre Mouton

Ramery Batiment : 740 rue du Bac, Erquinghem-Lys

Satelec : 17 rue de l'Abbé Grégoire, Grande-Synthe

SPIE : 10 avenue de l'Entreprise, 95800 Cergy

VINCI : 1 cours Ferdinand de Lesseps, 92851 Rueil-Malmaison

Les prestataires de service:

Nettoyage :

APR : 15 avenue Marcel Dassault, 64000 Lons

Maxi'net : rue Félix Eboué Prolongée , 97110 Pointe à Pitre

Guyanaise de propreté : PAE Degrad des Cannes, Remire Montjoly 97354, Guyane française

Onet : 36 boulevard de l'océan, 13009 Marseille

Wilau : 2 bis chemin de la traverse, 65420 Ibos

Evanis : 22 avenue de Verdun, 13400 Aubagne

Maintenance :

Eurogem / M.T.O. (Maintenance Technique Optimisée) [Atalian]: 2 rue Ambroise Croizat, 91120 Palaiseau

Themis FM : 72 avenue Jean Baptiste Clement, 92100 Boulogne-Billancourt

Bouffe :

GEPSA : 23 avenue Jules Rimet Immeuble OLYMPE, 93210 SAINT-DENIS La Plaine

Scolarest : 21 rue d'Hauteville, 75010 Paris

Eurest [Compass group]: 123 avenue de la République, 92320 Châtillon

SORI : LD AEROPORT POLE CARAIBES, 97139 Les Abymes

Sodexo : 255 quai de la Bataille de Stalingrad, 92130 Issy les Moulineaux

Panima : 97660 Dombéni, Mayotte

Surveillance :

Centurions : 2 Petite rue de la Rize, 69100 Villeurbanne

Fichet Security Solutions France : 2 Rue d'Iéna, 59810 Lesquin

Main Securite [Onet] : 36 boulevard de l'Océan, 13009 Marseille

Securitim : 17, rue Jeanne Braconnier, 92360 Meudon

Les associations :

ASSFAM-groupe SOS Solidarité : 5 Rue Saulnier, 75009 Paris

Cimade : 91 Rue Oberkampf, 75011 Paris

Forum réfugiés-Cosi : 3 Bd Richard-Lenoir, 75011 Paris

France Terre d'asile : 24, rue Marc Seguin, 75018 Paris

Solidarité Mayotte : 46 AE Babou Salama Cavani, 97600 MAMOUDZOU

Les compagnies de transport :

Air France : 45, rue de Paris 95 747 Roissy CDG Cedex

AMEX TRAVEL : 18 Rue des 2 Gares, 92500 Rueil-Malmaison

Frontex : Plac Europejski 6, 00-844 Warszawa, Pologne

Royal Air Maroc : 38 avenue de l'Opéra, 75002 Paris

Régie des Transports Métropolitains : 79, boulevard de Dunkerque, Marseille

Twin Jet : 1070, Rue du Lieutenant Parayre, 13799 AIX EN PROVENCE CEDEX 3

Les avocats de la préf' :

Adam-Caumeil : 2 Av. Trudaine, 75009 Paris

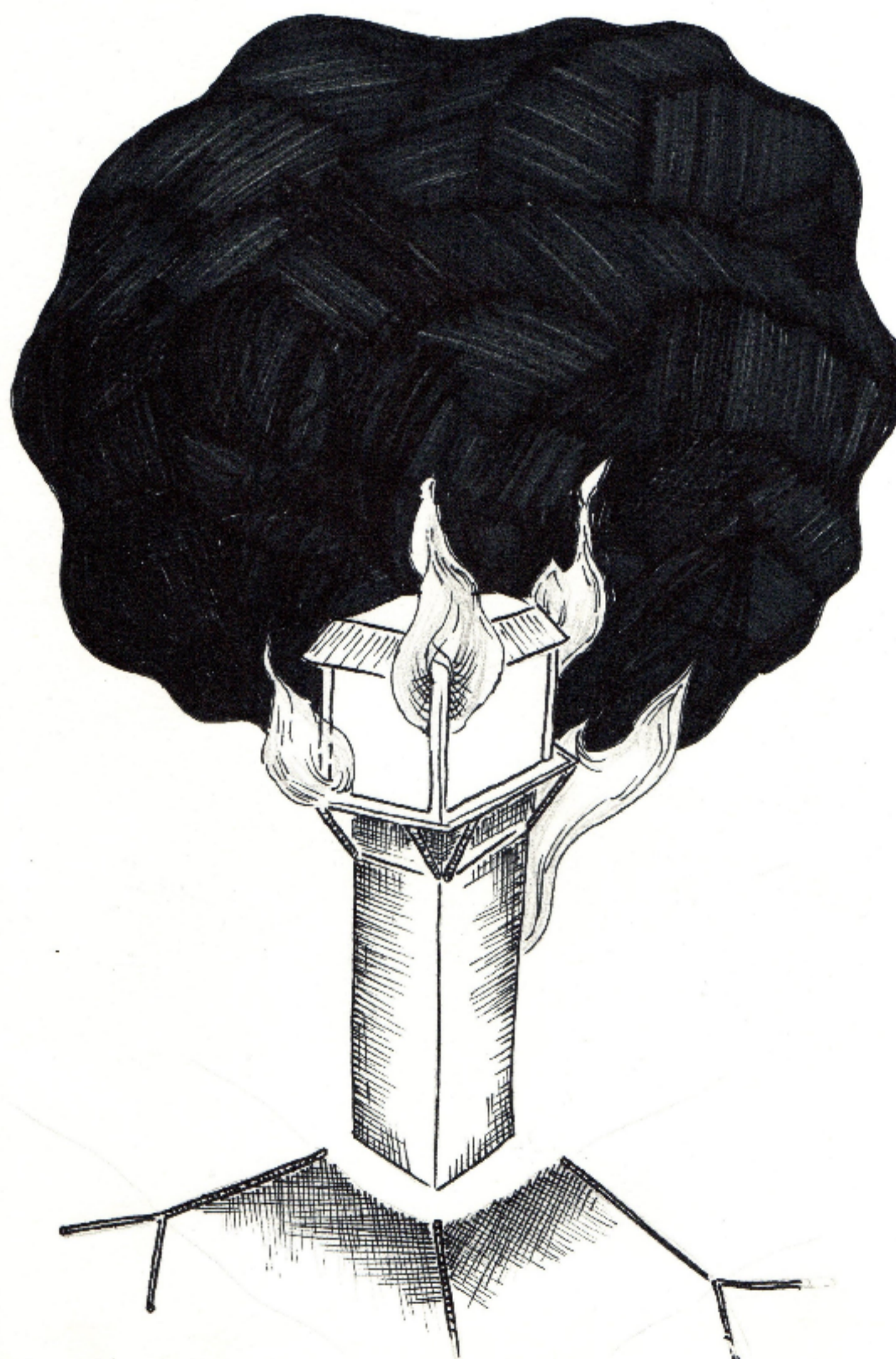
Arco-legal : 24 Rue de Richelieu, 75001 Paris

Centaure avocat (ex-Claisse et associé) : 22 bis rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris

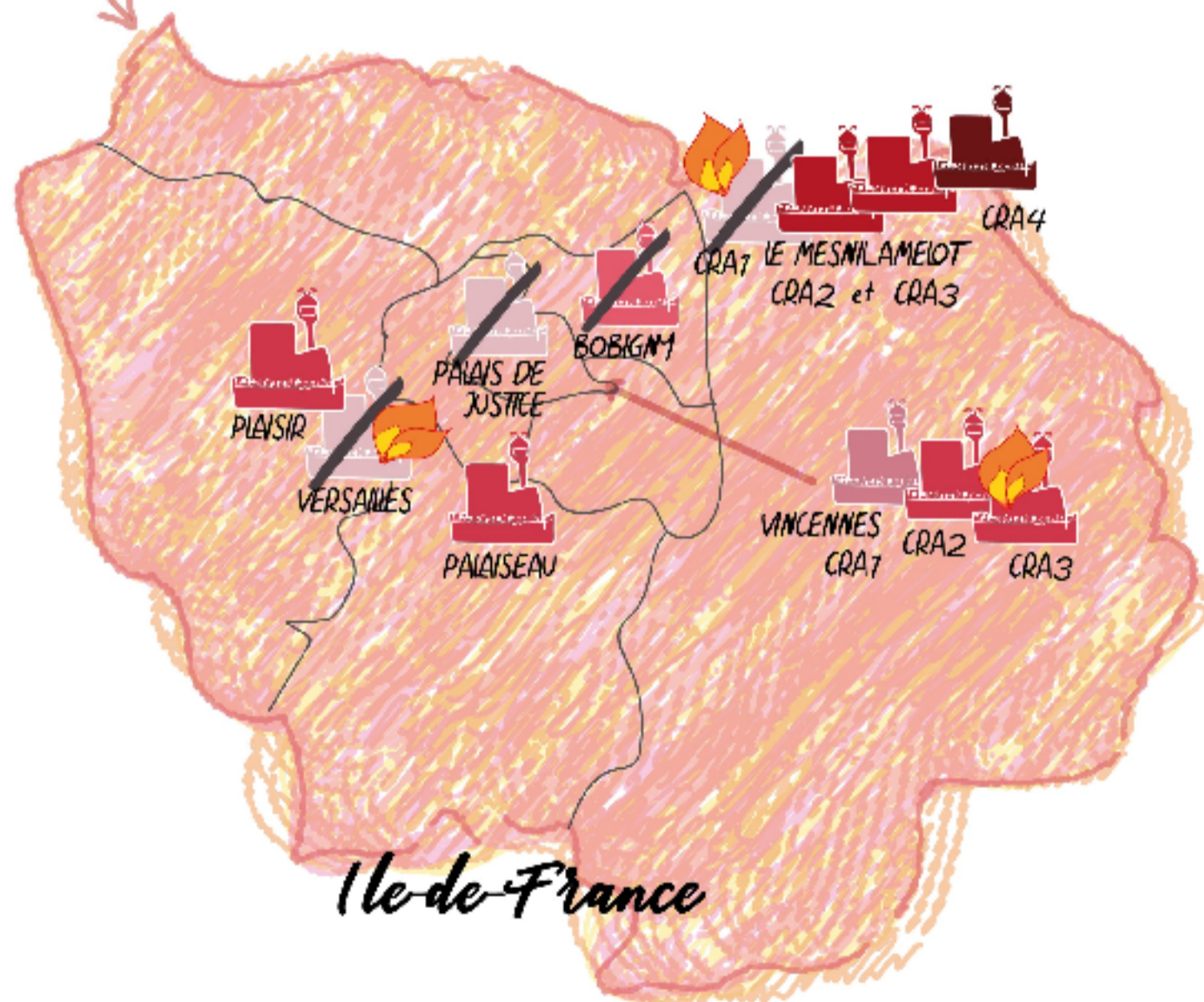
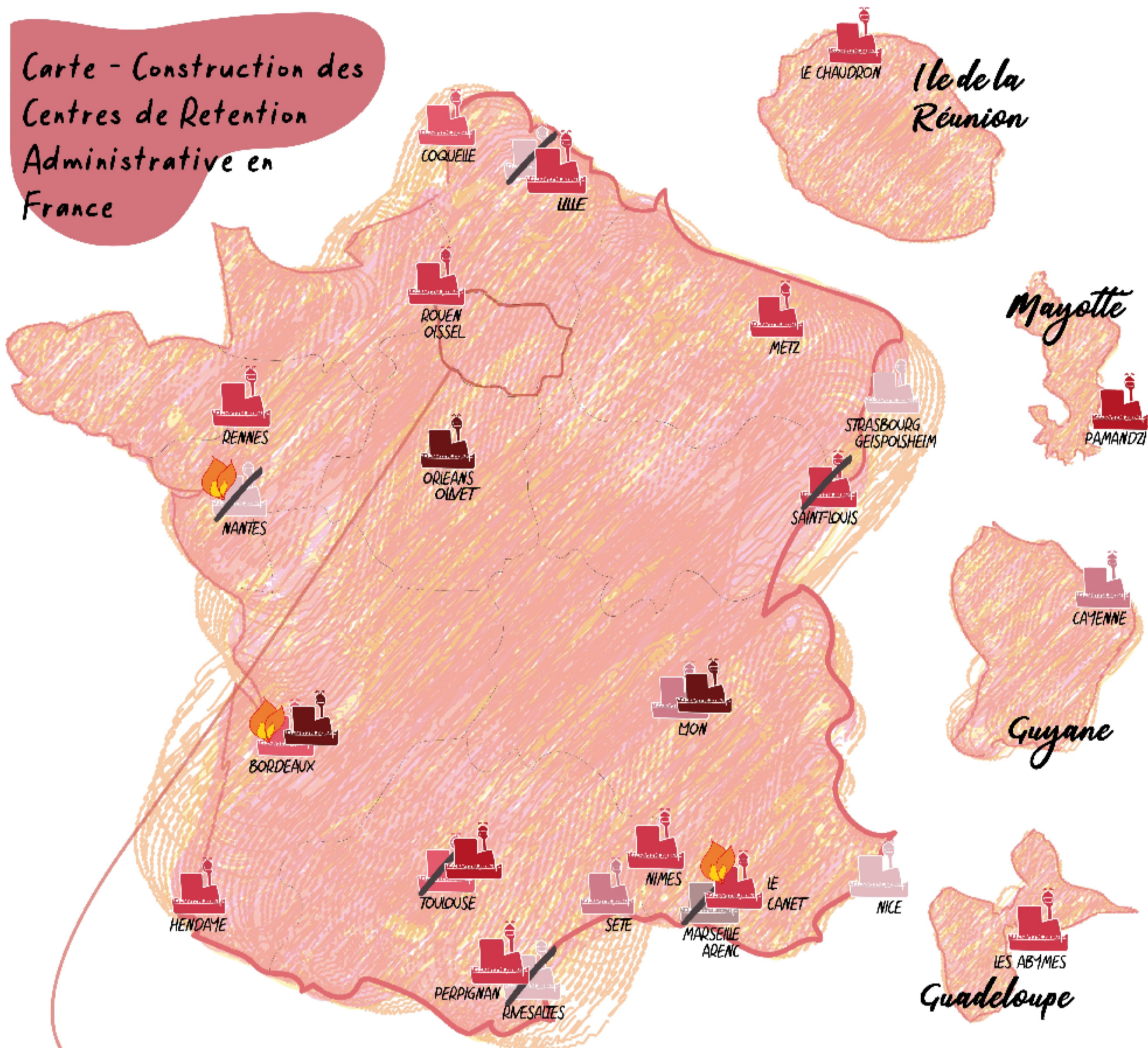
Le cabinet Thierry Dumoulin : 10 Cours Franklin Roosevelt, 69006 Lyon

Serfaty Venutti Camacho, Mathieu et Associés : 2 rue Clavagry, 01000 Bourg En Bresse

Le cabinet Jean-Paul Tomasi : 43 Rue Auguste Comte, 69002 Lyon



Carte - Construction des Centres de Retention Administrative en France



Légende

- 1963 : CRA d'Arc-en-Mansie, ouvert illégalement.
- 1981-1991 : CRA ouverts suite à la légalisation des CRA en 1981 et l'enfermement des personnes étrangères.
- 1992-1997 : En 1992 la gendarmerie a pu créer les «Zones d'attente», où les personnes étrangères peuvent être enfermées jusqu'à 12 jours.
- 1998-2003 : En 1998, la durée maximale en Centre de Retention passe de 10 à 12 jours.
- 2003-2010 : La loi Sarkozy du 23 novembre 2003, qui étend la durée de rétention à 32 jours, est suivie de la mise en chantier de nouveaux CRA.
- 2011 : Aujourd'hui, le ralentissement du rythme de construction des Centres de Retention, néanmoins, certains centres sont agrandis et le nombre de places continue d'augmenter.
- Construction de CRA programmées pour les années à venir.
- CRA ayant été fermé.
- Incendie majeur, ayant provoqué la fermeture totale du CRA, de manière définitive ou temporaire.